

Zeitschrift: Bulletin des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne
Herausgeber: Chancellerie d'État du canton de Berne
Band: 30 (1891)

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN
DES
LOIS, DÉCRETS ET ORDONNANCES
DU
CANTON DE BERNE

ANNÉE 1891.

TOME XXX

DE LA NOUVELLE SÉRIE.



BERNE.
IMPRIMERIE MICHEL & BÜCHLER.

AVIS.

Toute personne qui n'aurait pas reçu l'une ou l'autre feuille du Bulletin des lois, doit la réclamer à l'imprimerie de la Feuille officielle, à Delémont, au plus tard huit jours après la réception de la feuille suivante. Passé ce délai, elle devra se procurer à ses frais les feuilles manquantes.

Les volumes ne sont jamais cédés gratuitement, pas plus aux fonctionnaires qu'aux particuliers.
